

**2018-03-045-DAP**

**nomenclature: 3.6.3**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 MARS 2018**

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE  
D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE  
EN VUE DE L'ALIMENTATION D'UNE PARCELLE PRIVÉE DU  
LOTISSEMENT PIERRE SÉMARD**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

### **ABSENTS**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25  
24 (point n° 2018-03-031-DGS)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30  
29 (point n° 2018-03-031-DGS)



**2018-03-045-DAP - CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE EN VUE DE L'ALIMENTATION D'UNE PARCELLE PRIVÉE DU LOTISSEMENT PIERRE SÉMARD**

Monsieur le Maire expose la demande d'ENEDIS sollicitant une servitude sur une parcelle privée de la commune afin de réaliser la viabilisation électrique d'une parcelle vendue par la commune à M. LEWANDOWSKI dans le lotissement Pierre Sémard :

- servitude de passage sur la parcelle communale AM 839 au profit du propriétaire de la parcelle AM 840

Un permis de construire (PC 40312 17D0015) a été accordé sur cette parcelle AM 840. L'opération consiste en l'établissement dans une bande de 1 mètre de large de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 36 mètres ainsi que ses accessoires.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour réaliser cette opération et le plan de servitude correspondant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29,

Considérant le permis de construire PC 40312 17D0015 instruit favorablement en date du 26 mai 2017,

Considérant le projet de convention entre ENEDIS et la Ville de Tarnos et le plan de servitudes proposé par ENEDIS,

**DELIBERE**

**APPROUVE** la convention et le plan de servitude avec ENEDIS afin de formaliser les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du passage d'une ligne électrique sur la parcelle AM 839 du domaine privé de la ville pour l'alimentation de la parcelle vendue à Monsieur Lewandowski.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents y afférant.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2018

Le Maire

